

LOMBARD & MEDOT
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital social de 978 076 €
Siège social : 1, rue des Cotelles, 51200 EPERNAY
R.C.S. 095 750 303 REIMS

FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE
OU PAR PROCURATION
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 JUIN 2025

EPERNAY (51200), 4, rue de Vignolles, 14 heures

Nom (ou dénomination sociale) : _____
Prénom (ou forme juridique) : _____
Domicile (ou siège social) : _____
Nombre d'actions : _____
Nombre de voix : _____

En application des dispositions de l'article R. 225-78 du Code de commerce, le présent document unique de vote peut être utilisé, pour chaque résolution, soit pour un vote par correspondance, soit pour un vote par procuration

Ce formulaire peut être retourné à la Société, dûment complété, par voie électronique, à l'adresse ci-dessous rappelée, figurant sur l'avis de convocation adressé à chaque actionnaire.

Les votes par procuration et les formulaires de vote à distance transmis par voie électronique sur le site internet de la Société consacré aux assemblées peuvent valablement parvenir à celle-ci jusqu'à 15 heures, heure de Paris, la veille de la réunion (articles R 225-80 et R 225-77, al. 1 du Code de commerce). Dès la réception par la Société de ces instructions, celles-ci sont irrévocables, hors le cas de cession des titres, réglés dans les conditions précisées aux instructions d'ordre général.

Les coordonnées du site Internet de la Société, auquel peuvent être envoyés les formulaires de vote à distance ou les votes électroniques émis pendant la réunion de l'assemblée sont les suivantes : www.champagne-lombard.com (rubrique actionnaires) avec le code d'accès suivant : **AGO2706**

Choisissez 1 ou 2 ou 3

(Si vous choisissez 2 ou 3 vous devez cocher la case correspondante)

1	JE DONNE POUVOIR AU PRESIDENT <i>et l'autorise à voter en mon nom</i> <i>(Cocher la case ci contre, dater et signer en bas sans remplir ni le point 2 ni le point 3)</i>	O
---	---	---

2	VOTE PAR CORRESPONDANCE	O
---	--------------------------------	---

(Rayer les mentions inutiles)

1° Résolution	OUI	NON	ABSTENTION
2° Résolution	OUI	NON	ABSTENTION
3° Résolution	OUI	NON	ABSTENTION
4° Résolution	OUI	NON	ABSTENTION
5° Résolution	OUI	NON	ABSTENTION
6° Résolution	OUI	NON	ABSTENTION
7° Résolution	OUI	NON	ABSTENTION
8° Résolution	OUI	NON	ABSTENTION
9° Résolution	OUI	NON	ABSTENTION

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentées aux Assemblées :

- Je donne pouvoir au Président de voter en mon nom	O
- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre)	O
- Je donne procuration à _____ pour voter en mon nom.	O

3	POUVOIR A UNE PERSONNE DENOMMEE	O
---	---------------------------------	---

Je donne pouvoir à _____ pour me représenter à l'assemblée mentionnée ci-dessus.

DANS TOUS LES CAS, SIGNER de façon manuscrite ou par signature électronique, dans les conditions prévues à l'article R 225-77 du Code de commerce.

Ne pas utiliser à la fois les parties 2 et 3.

Au cas où les parties 2 et 3 seraient utilisées simultanément, la Société considérerait votre réponse comme étant une procuration, sous réserve des votes exprimés dans le formulaire par correspondance.

Pour les amendements et les résolutions nouvelles éventuellement présentées à l'assemblée, cochez la case de votre choix dans le cadre prévu à cet effet.

Nom _____

Prénoms _____

Adresse _____

Signature et date : _____

Pour les personnes morales, indiquez les noms, prénoms et qualité du signataire.

Si le signataire n'est pas lui-même actionnaire, il doit mentionner ses noms, prénoms et la qualité en laquelle il signe.

Le document unique de vote devra être reçu par la Société au plus tard le 27 juin 2025 à 15 heures pour qu'il en soit tenu compte.

IMPORTANT : INSTRUCTIONS D'ORDRE GENERAL

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, l'actionnaire peut :

- soit renvoyer le formulaire sans indiquer de mandataire, c'est-à-dire donner pouvoir au Président : vous choisissez (1) ; dans ce cas, ne faites rien d'autre que cocher la case au point, dater et signer au bas du document ;
- soit voter par correspondance : vous choisissez (2) ; dans ce cas cochez le numéro (2) et exprimez votre vote par OUI, NON ou ABSTENTION ;
- soit se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint ou partenaire pacsé : vous choisissez (3) ; dans ce cas, cochez le numéro (3) et indiquez dans le cadre (3) le nom de la personne qui vous représentera ;
- au cas où il y aurait simultanément, vote par correspondance et pouvoir à une personne dénommée, la Société considérerait votre réponse comme étant une procuration, sous réserve des votes exprimés dans le formulaire par correspondance.

SELON LA REGLEMENTATION, S'ABSTENIR EQUIVAUT A VOTER « NON ».

De même, selon cette réglementation, ne pas indiquer de sens de vote équivaut à voter « NON ».

Le texte des résolutions figure dans l'avis de convocation joint à la présente formule.

Code de commerce (EXTRAITS)

Article L 225-106

I.- Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité.

II.- Le mandat ainsi que, le cas échéant, sa révocation sont écrits et communiqués à la société. Les conditions d'application du présent alinéa sont précisées par décret en Conseil d'Etat.

(...)

Les clauses contraires aux dispositions des alinéas précédents sont réputées non écrites.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

Article L 225-107

Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret. Les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites.

Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société avant la réunion de l'assemblée, dans des conditions de délais fixées par décret. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne sont pas considérés comme des votes exprimés.

(...)

Article L22-10-39

Outre les personnes mentionnées au I de l'article L. 225-106, un actionnaire peut se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix lorsque les actions de la société sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation soumis aux dispositions du II de l'article L. 433-3 du code monétaire et financier dans les conditions prévues par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers, figurant sur une liste arrêtée par l'autorité dans des conditions fixées par son règlement général, à condition dans cette seconde hypothèse, que les statuts le prévoient.

Les clauses contraires aux dispositions du précédent alinéa sont réputées non écrites.

Ordre du jour de l'Assemblée

- ◆ Rapports du Directoire et du Commissaire aux Comptes sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- ◆ Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise,
- ◆ Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-86 du Code de Commerce,
- ◆ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- ◆ Approbation des conventions visées à l'article L 225-86 du Code de Commerce,
- ◆ Affectation des résultats,
- ◆ Quitus aux membres du Conseil de Surveillance,
- ◆ Quitus aux membres du Directoire,
- ◆ Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Jean-Pierre WOLF,
- ◆ Nomination de Monsieur Florent PREVOT en qualité de membre du Conseil de surveillance ;
- ◆ Pouvoirs,
- ◆ Questions diverses.

Texte des projets de résolutions présentés par le Directoire

LOMBARD & MEDOT

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Au capital social de 978 076 €

Siège social : 1, rue des Cotelles, 51200 EPERNAY

R.C.S. 095 750 303 REIMS

:~::~:~::~:~::~:~::~:

TEXTE DES RESOLUTIONS

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 27 JUIN 2025

:~::~:~::~:~::~:~::~:

PREMIERE RESOLUTION (ORDINAIRE)

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du Directoire sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que sur les comptes dudit exercice,
- du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, intégrant les observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes dudit exercice,
- des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé et sur les conventions visées à l'article L 225-86 du Code de Commerce,

Approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le bilan tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice comptable de 8.815 €.

Conformément aux articles 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale approuve par ailleurs le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, non déductibles des résultats, soit la somme de 14.427 €.

o O o

DEUXIEME RESOLUTION (ORDINAIRE)

Convention réglementée avec la SCEV GUIDON

L'Assemblée Générale approuve la poursuite de la convention précédemment autorisée, telle que mentionnée dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés.

o O o

TROISIEME RESOLUTION (ORDINAIRE)

Conventions réglementées avec la SC LOMBARD HOLDING

L'Assemblée Générale approuve la poursuite des trois conventions précédemment autorisées, telles que mentionnées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés.

o O o

QUATRIEME RESOLUTION (ORDINAIRE)

Affectation des résultats

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2024, soit la somme de 8.815 €, au compte « autre réserves » (réserve facultative) qui est ainsi porté de 5.292.814 € à 5.301.629 €.

L'Assemblée Générale reconnaît par ailleurs que le rapport de gestion du Directoire mentionne qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

o O o

CINQUIEME RESOLUTION (ORDINAIRE)

Quitus aux membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Conseil de Surveillance de l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice 2024.

o O o

SIXIEME RESOLUTION (ORDINAIRE)

Quitus aux membres du Directoire

L'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Directoire de l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice 2024.

o O o

SEPTIEME RESOLUTION (ORDINAIRE)

*Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance
de Monsieur Jean-Pierre WOLF*

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Pierre WOLF arrive à expiration au jour de la présente Assemblée, décide de renouveler ledit mandat pour la durée statutaire de six années qui expirera le jour de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2030 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2029.

o O o

HUITIEME RESOLUTION (ORDINAIRE)

Nomination de Monsieur Florent PREVOT en qualité de membre du Conseil de surveillance

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Florent PREVOT, né le 3 mai 1957 à REIMS (51), demeurant à MONTIGNY-SUR-VESLE (51140) – Château du Goulot, en qualité de membre du Conseil de surveillance pour la durée statutaire de six années qui expirera le jour de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2030 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2029.

o O o

NEUVIEME RESOLUTION

Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et accomplir toutes formalités de publicité et autres requis en conséquence des résolutions qui précèdent.

o O o

Tableau faisant apparaître les résultats de la Société, au cours des cinq derniers exercices

SA LOMBARD & MEDOT						
Rapport de gestion pour exercice 2024						
Détail de la ligne résultat avant impôts, participation des salariés, dotations et provisions						
		Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024
Résultat net		- 984 874	- 124 289	- 71 914	30 920	8 815
Impôts sur les bénéfices		-	-	-	-	-
Dotation amortissement immobilisation		231 097	185 569	161 003	158 847	173 540
Provision Dépréciation clients douteux		876	-	-	8 255	4 692
Provision Dépréciation stock		47 548	58 305	90 640	-	-
Reprise Amortissement Dérogatoire		- 7 232	- 7 232	- 7 232	- 7 232	- 7 232
Reprise Provision clients douteux		- 11 380	- 19 845	- 19 788	- 171 436	- 3 619
Reprise Provision dépréciation stock		-	- 47 548	- 58 305	- 90 640	-
Dotation financière cpte 686		190	-	-	-	-
Reprise financière cptes 786		- 22 623	- 2 670	-	-	-
Résultat avant impôts		- 746 398	- 42 290	- 94 404	- 71 286	- 176 196
		Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024
Résultat après impôts		- 984 874	- 124 289	- 71 914	30 920	8 815
Somme des dotations et reprises		238 476	166 579	166 318	102 206	167 381
Résultat		- 746 398	- 42 290	- 94 404	- 71 286	- 176 196
Nombre d'actions		489 040	489 040	489 040	489 040	489 040
Résultat par action après IS avant DAP		1,53	0,09	0,19	0,15	0,36
Résultat par action après IS		2,01	0,25	0,15	0,06	0,02

**Formule de demande d'envoi de documents et renseignements visés
à l'article R 225-83 du Code de commerce**

LOMBARD & MEDOT

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital social de 978 076 €
Siège social : 1, rue des Cotelles, 51200 EPERNAY
R.C.S. 095 750 303 REIMS

**DEMANDE D'ENVOI DES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS VISES A
L'ARTICLE R.225-83 DU CODE DE COMMERCE**

Je soussigné

Nom (ou dénomination sociale) : _____

Prénom (ou forme juridique) : _____

Domicile (ou siège social) : _____

Adresse électronique : _____

Nombre d'actions nominatives : _____

Nombre de voix : _____

demande que me soient adressés à l'adresse électronique indiquée ci-avant les documents et renseignements visés à l'article R.225-83 du Code de commerce concernant l'assemblée générale ordinaire annuelle convoquée pour le 27 juin 2025 à 14h30.

O	En ma qualité d'actionnaire, propriétaire d'actions nominatives, je demande également à recevoir pour chacune des assemblées générales ultérieures une formule de procuration et les documents et renseignements visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce.
---	---

Fait à

Le

Nom _____

Prénoms _____

Adresse _____

Signature et date : _____

Pour les personnes morales, indiquez les noms, prénoms et qualité du signataire. Si le signataire n'est pas lui-même actionnaire, il doit mentionner ses noms, prénoms et la qualité en laquelle il signe.